



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 27 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Linxe sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL20241007-13

Présents : Philippe MOUHEL – Michelle LAVIELLE – Jean-Louis BARRERE – Coralie SEYS – Jean MORA – Michel RAFFIN – Muriel LAGORCE – Martine DUVIGNACQ – Jean-Claude CAULE – Thierry GALLEA – Véronique MORA – Marc VERNIER – Gérard NAPIAS – Isabelle LESBATS – Jean WATIER – Céline GUILLET – Gilles DUCOUT – Arnaud GOMEZ – Valérie MORESMAU – Monique LAGOUEYTE – Didier CLAVERY – Claire LUCIANO – Jean-Jacques LEBLOND – Karine DASQUET – Dominique JARREAU

Absents et excusés : Denis VEJUX – Laurence MERLIN – Delphine DUPRAT – Nathalie CAMOUGRAND

Pouvoirs : Delphine DUPRAT à Jean MORA – Nathalie CAMOUGRAND à Karine DASQUET – Denis VEJUX à Philippe MOUHEL

Secrétaire de séance : Véronique MORA

Membres en exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 3

OBJET : Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Vielle-Saint-Girons – Travaux d'aménagement

VU la délibération du Conseil Municipal de VIELLE-SAINT-GIRONS du 7 juin 2024 portant l'identifiant unique 040-214003261-20240607-COM20240607-DE sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes COTE LANDES NATURE pour les travaux d'aménagement d'un montant de **137.931,15 €** ;

Considérant le dossier de demande d'aide financière déposé par la commune de VIELLE-SAINT-GIRONS relatif aux travaux d'aménagement de l'aire de camping-car et sur les terrains de sport ;

Monsieur le Président propose de participer à cette opération, sous la forme d'une aide financière au titre des fonds de concours accordés aux communes membres à hauteur de **68.965,58 €**.

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder à la commune de VIELLE-SAINT-GIRONS une aide financière à hauteur de **68.965,58 €** pour les travaux d'aménagement de l'aire de camping-car et sur les terrains de sport.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière fixant le cadre d'attribution et de versement de ce fonds de concours.

Les crédits nécessaires au financement de ce fonds de concours sont inscrits en section d'investissement du budget primitif de l'établissement à l'article 2041482.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

La secrétaire de séance
Mme Véronique MORA

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président

Philippe MOUHEL

